

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Séance du Conseil Municipal du dix juin deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CUXAC-CABARDES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIFFE Paul, Maire.

Présents : GRIFFE Paul, BOUISSET Jean-Pierre, FARELLA Madeleine, MENNEBOO Françoise, GIOVANNANGELI Marie-Laure, FERRER Jean-Baptiste, RIVES Laurent, DELMAS Claude, LERDUNG Nicole, RUIZ Marie-Françoise et COMPEYRE Géraldine.

Absent : BORREL Laurent

Secrétaire de séance : Madeleine FARELLA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

1°) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024.

2°) Avenants au marché de travaux des aménagements des abords du lac – Base de loisirs – tranche2 :

- **Avenant 2 au marché de travaux d'aménagement des abords du lac tranche 2 à Laprade Basse – Lot 3 charpente bois couverture ossature bois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 mai 2023 relative au marché de travaux d'aménagement des abords du lac à Laprade Basse – Base de Loisir.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°2 au lot 3 - Charpente bois couverture ossature bois – Entreprise NOVABOIS concernant une plus-value pour des travaux supplémentaires (Arrêts neige, point d'ancrage en toiture et sorties de toit complémentaires vmc) pour un montant de 4 810 € HT soit 5 772.00 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 220 600 € H.T soit 264 720.00 € TTC

Accord du CM

- **Avenant 3 au marché de travaux d'aménagement des abords du lac tranche 2 à Laprade Basse – Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium serrurerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 mai 2023 relative au marché de travaux d'aménagement des abords du lac à Laprade Basse – Base de Loisir.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°3 au lot 5 - Menuiserie extérieure aluminium serrurerie – ETS LABEUR concernant une plus-value pour des travaux supplémentaires (Ferme portes, butée de porte au sol et butée de porte sur poteau) pour un montant de 1 682 € HT soit 2 018.40 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 77 157 € H.T soit 92 588.40 € TTC

Accord du CM

- **Avenant 4 au marché de travaux d'aménagement des abords du lac tranche 2 à Laprade Basse – Lot 8 Electricité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 mai 2023 relative au marché de travaux d'aménagement des abords du lac à Laprade Basse – Base de Loisir.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°4 au lot 8 - Electricité – SARL ELECTRICITE CERVERA concernant une moins-value pour des travaux qui ne seront pas réalisés (borne de branchement véhicules, coffret extérieur, coffrets DTI) et une plus-value pour des travaux

supplémentaires (massif pour éclairage, mats et candélabres solaires et contrôle consuel) pour un montant de 6 670 € HT soit 8 004 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 86 358.50 € H.T soit 103 630.20 € TTC

Accord du CM

• **Avenant 5 au marché de travaux d'aménagement des abords du lac tranche 2 à Laprade Basse – Lot 1 Terrassements voirie cheminements**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 mai 2023 relative au marché de travaux d'aménagement des abords du lac à Laprade Basse – Base de Loisir.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°5 au lot 1 - Terrassements voirie cheminements – SAS CAZAL concernant une moins-value pour des modifications et adaptation de prestations au site et une plus-value pour des travaux supplémentaires (terrassements enrochements, modifications EDF Telecom, extension zone stationnement et soubassements béton réserve incendie) pour un montant de 18 740.80 € HT soit 22 488.96 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 216 286.80 € H.T soit 259 544.16 € TTC

Accord du CM

3°) Choix du gestionnaire du centre équestre La Goutarende :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Goutarende, Village du Cheval a déposé un courrier en mairie le 03 avril 2024 portant sur la décision du conseil d'administration de dissoudre l'association en date du 31 juillet 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un appel à candidature a été fait par le biais d'annonces légales sur le journal de l'indépendant du 10 avril 2024, sur le site de la FFE, sur le site de la Mairie, sur le site Cheval @annonces, sur le site Equirodi, par affichage en mairie.

Plusieurs candidatures ont été reçues, une commission s'est réunie le vendredi 7 juin afin d'étudier les offres.

La commission propose de confier par convention d'autorisation d'occupation temporaire la gestion du centre équestre de la Goutarende à la société LL/JPM (co-gérants Lisa LAMARQUE et Jean-Pierre MORILLAS). Accord du CM

4°) Décision Modificative Budgétaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire sur le budget communal afin d'abonder le compte 20422 pour approvisionner le compte de consignation dans le cadre du PPRT Titanobel de 30 000 €. Accord du CM

5°) Demandes de subventions associations :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu deux demandes de subvention après le vote du budget. Le conseil municipal rappelle que les subventions sont votées une fois par an au moment du budget. Une réponse sera faite en ce sens.

6°) Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés :

Le conseil municipal décide d'ajourner cet ordre du jour.

7°) Projet de réhabilitation de la structure multi accueil Collin Colline :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de la crèche Collin Colline, la communauté de communes de la Montagne Noire a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un terrain pouvant accueillir des modules petite enfance pendant la durée des travaux.

Il rappelle que ce point a été abordé lors du conseil municipal du 04 mars et qu'il a été convenu la mise à disposition d'une partie du terrain Mira, la prise en charge des frais de viabilisation du terrain et la possibilité de participer aux frais de location des modules.

Après plusieurs échanges par courrier, la communauté de communes souhaite connaître le montant de la participation de la commune aux frais de location des modules et précise que le coût s'élève à 288 000 € TTC pour la durée des travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer et précise que cette participation ne sera versée que si le projet de réhabilitation de la crèche se réalise.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :


Considérant le projet de réhabilitation de la crèche Collin Colline

- ACCEPTE la mise à disposition d'un terrain viabilisé à la Communauté de la Montagne Noire afin d'accueillir les modules petite enfance
- S'ENGAGE à participer aux frais de location des modules petite enfance à hauteur de 150 000 € (cent cinquante mille euros)
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

8°) Questions diverses :

- Remerciement FJEP pour la fête du Printemps
- Prochaines dates : 23 juin fête de la musique, 24 juin vide grenier, 29 juin inauguration de la base de loisirs, 30 juin élections, 06 juillet fête de cazelles, 07 juillet élections, 13 juillet vide grenier, 20 juillet fête de Laprade Basse
- Inauguration base de loisirs : l'agent d'astreintes monte à 11h, Laurent prêt fourgonnette frigo, stock tampon à Laprade basse, plan organisation

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30

<p>Le Président,</p>	<p>Le Secrétaire de Séance</p>
<p>Le Maire, Paul GRIFFE</p> 	<p>L'Adjointe au Maire, Madeleine FARELLA</p> 